

Extrait du Manhajulhaqq.com / Le Coran, la Sounnah sur la voie des anciens pieux

<http://manhajulhaqq.com/spip.php?article835>

Immoler la bête du sacrifice de la main gauche ?

- Jurisprudence
- Oumra & Hadj

Date de mise en ligne : mercredi 30 août 2017

**Copyright © Manhajulhaqq.com / Le Coran, la Sounnah sur la voie des
anciens pieux - Tous droits réservés**

BismiLLehi ar-Rahmâni ar-Rahîm

Qu'en est-il d'immoler la bête du sacrifice de la main gauche ?

L'immolation est un acte noble d'adoration, et le fondement dans les actes de la main droite et de la main gauche, est que ce qui est bon est fait de la main droite, et ce qui est mauvais de la gauche. Ce qui est meilleur et faisant partie de la Sounnah, est d'immoler de la main droite. Mais si cela est fait de la main gauche, c'est tout de même permis. Mais le fait de l'éviter est donc meilleur. [1]

[1] Al-Adjwibat wal-Bouhoûth fil-Moudârissât du SHeikh Sâlih Âli ash-SHeikh, 4/191